RFRNIN

Conseil municipal : de l'énergie pour les associations et pour l'environnement

Les séances du conseil se suivent et ne se ressemblent pas. Passé le vote du budget, qui reste un gros morceau, mercredi soir, les élus ne se sont pas attardés.

En premier lieu, les demandes de subventions des associations ont été validées. Comme l'a dit l'adjointe déléguée aux Associations Anne-Françoise Besson, « ledauphine.com

Votre avis nous intéresse

► Participez à **notre enquête**

2000 € à gagner !

O harris interactive

nous avons repris les mêmes critères que l'année dernière », à savoir : la localisation de l'association, le nombre d'adhérents, la participation aux festivités de la commune. Cette année, l'enveloppe réservée pour l'attribution de subventions exceptionnelles n'est pas complètement consommée ; celle de fonctionnement, si.

L'élu d'opposition Claude Vermeulen, qui s'est abstenu, a pointé ce qui lui semble être une anomalie. L'Ensemble musical crollois (EMC), dont le montant de la subvention de Bernin s'élève à 13 000 €, devrait, estime-t-il, s'appeler "Crolles-Bernin". Bon. On retiendra plus volontiers le montant total des subventions de fonctionnement, soit 36 110 €.

Le développement des énergies renouvelables, ça compte

La commune a décidé de passer une convention avec GrDF en vue d'héberger un concentrateur au château de la Veyrie.

Un quoi ? Hervé Lambert, conseiller municipal délégué aux Voiries, Réseaux et Enjeux énergétiques, a expliqué le procédé au nom plus ou moins évocateur de "Gazpar". Pour faire simple, ce compteur communique deux fois par jour l'index de consommation et « permet de suivre au quotidien sa consommation de gaz ». L'objectif, qui peut séduire les collectivités, est double : le développement de la maîtrise de l'énergie et l'amélioration de la qualité de la facturation.

Restant dans le domaine des énergies renouvelables, Hervé Lambert a présenté à l'assemblée le projet de la société Centrales villageoises du Grésivaudan, auquel la commune a décidé de s'associer, au même titre que les trois communes du Plateau des Petites-Roches (Saint-Bernard-du-Touvet, Saint-Pancrasse, Saint-Hilaire-du-Touvet) et Crolles.

Ces collectivités (et peut-être d'autres), des particuliers (déjà une centaine) et des entreprises entrent au capital de cette société en vue de louer et/ou d'installer des panneaux photovoltaïques.

Bernin a décidé d'acheter des parts pour un montant de 3 000 €.

Elle a aussi listé les toits des bâtiments communaux susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques : le groupe scolaire, le château de la Veyrie (au-dessus du restaurant), la bibliothèque, le presbytère et la Maison fermière.

Le toit du gymnase n'a pas été retenu « parce que le panneau, dit M. Lambert, doit être intégré dans la structure du bâtiment pour faire office d'étanchéité ».

La proposition a été acceptée. Seul l'élu d'opposition Alain Salomon (Bernin autrement) s'est abstenu.

En fin de séance, Cécile Rocca, maire, a tenu à donner une information sur le projet Cœur de village, sur le secteur des Maréchales, promis à un aménagement de petits commerces, d'un pôle médical et d'une résidence pour les personnes âgées, en bordure de la RD.

Les études commencent à peine et elles risquent de s'étoffer dans les semaines à venir car la municipalité a appris que deux propriétés, situées juste à côté de l'assiette foncière du site, étaient à vendre.

Leur emplacement paraît très intéressant à tel point que la commune entend se positionner comme possible acheteur. « Il faut faire évaluer par les Domaines mais ne soyons pas étonnés si on préempte, a avancé Cécile Rocca. On a le temps de réfléchir avec les vendeurs car, pour l'instant, aucune conclusion (de vente) n'a abouti. »

« Il ne faut pas laisser passer », a concédé Alain Salomon. L'information a été bien accueillie par les élus.

Oui, mais elle a aussi été saisie par l'élu d'opposition Jean-Claude Bobillon qui, comme souvent, s'interroge au-delà du sujet lui-même. Il a évoqué une autre propriété, en bordure de RD, dont une partie au rez-de-chaussée est à vendre et qui, selon lui, pourrait être intéressante. D'autant plus intéressante qu'elle permettrait d'engager des travaux d'élargissement de la RD à un endroit accidentogène et particulièrement étroit. Par trois fois, Cécile Rocca lui a démontré par A + B que cet endroit n'était pas pertinent, trop loin du site à aménager, que le coût pour élargir la route était tout sauf neutre... Et que la priorité est celle de la réussite du projet Cœur de village.